



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :

Premier projet de Règlement numéro 11999-2020, modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, dans le but de modifier la largeur des chemins forestiers.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 1^{er} septembre 2020, le conseil municipal a adopté le premier projet de Règlement identifié ci-dessus.
2. Les modifications au Règlement de zonage visent à modifier les dispositions relatives à la largeur des chemins forestiers, ces dispositions étant applicables pour l'ensemble des zones à l'intérieur desquelles la classe d'usages classe exploitation forestière (BAa) est autorisée, soit les zones 08-BA, 29-BA, 49-VE, 50-BA, 51-BA, 55-BA, 62-BA, 79-VE, 80-BA, 81-BA, 82-BA, 86-BA et 87-BA.

Une illustration du territoire municipal et des zones peut être consultée au bureau du soussigné au 145, rue Gingras, les lundis, mardis et jeudis de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, le mercredi de 8 h 30 à 11 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h ainsi qu'au bas de cet avis.

3. Une consultation publique sur ce projet de Règlement aura lieu à la Salle Jean-Laliberté du Centre communautaire Desjardins, situé au 145 rue Gingras à Fossambault-sur-le-Lac, **le mardi 22 septembre 2020 à 18 h.** Au cours de cette assemblée, monsieur Marcel Gaumont, conseiller municipal, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette assemblée.
4. Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du soussigné au 145, rue Gingras, aux heures normales de bureau.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 14^e jour de septembre 2020.

Jacques Arsenault, greffier
CRHA

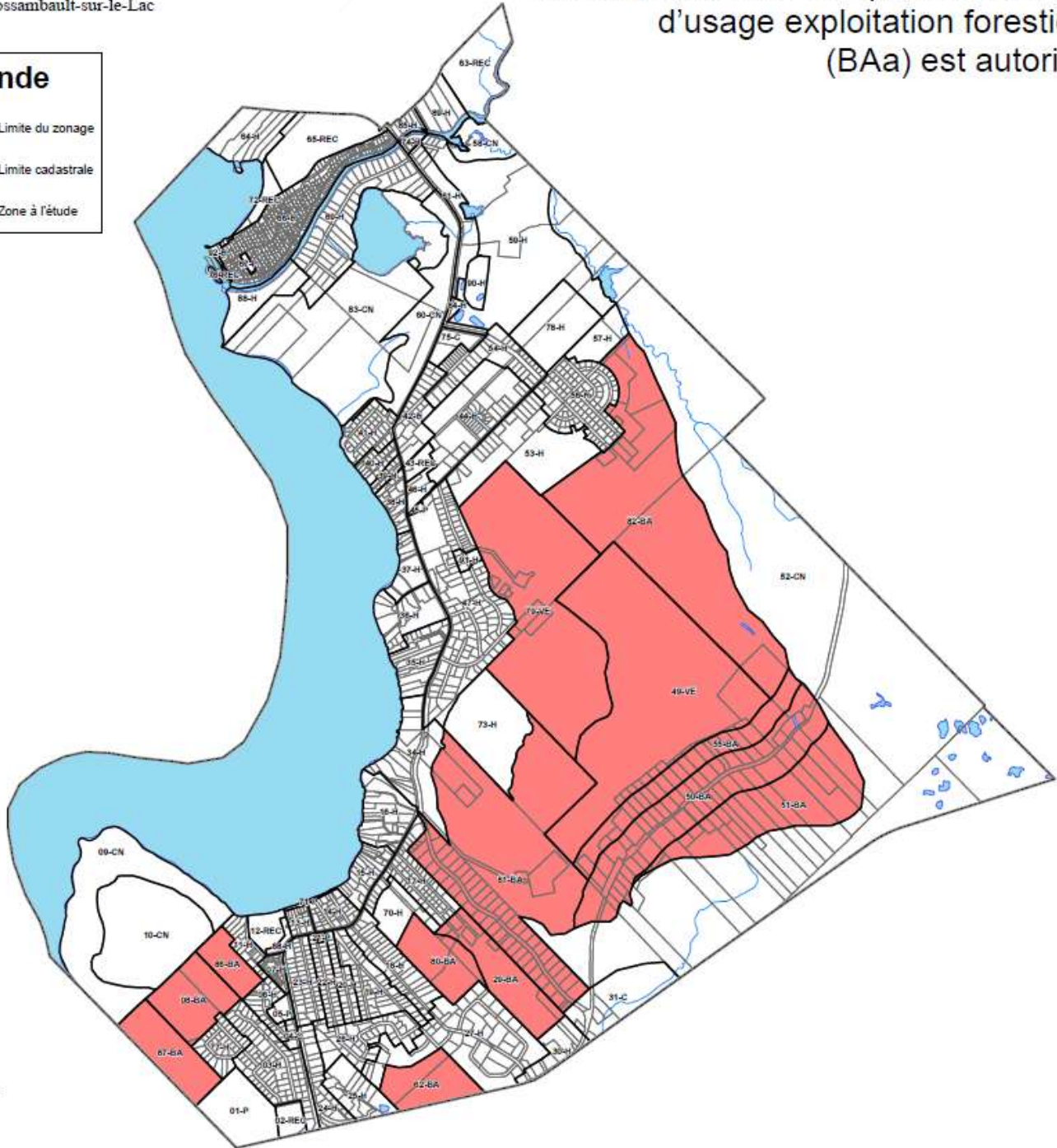


Ville de
Fossambault-sur-le-Lac

Zones à l'intérieur desquelles la classe d'usage exploitation forestière (BAa) est autorisée

Légende

-  Limite du zonage
-  Limite cadastrale
-  Zone à l'étude



0 0.25 0.5 1 Kilomètres